



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2172** Services professionnels en urbanisme transitoire

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 26 septembre 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

**Veuillez noter que nos bureaux seront fermés le 2 septembre 2024.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 26 septembre 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

**DONNÉ À LAVAL**  
ce 26 août 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim  
Me Sylvain Déry, greffier adjoint par intérim substitut



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2534** Travaux de réfection d'enveloppe au 1333, boulevard Chomedey

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 26 septembre 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

**Veuillez noter que nos bureaux seront fermés le 2 septembre 2024.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 26 septembre 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

**DONNÉ À LAVAL**  
ce 26 août 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim  
Me Sylvain Déry, greffier adjoint par intérim substitut



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2553** Travaux de déconstruction de divers bâtiments situés aux 4, 6, 10 et 20, terrasse Marceau et au 3863, chemin du Souvenir

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 26 septembre 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

**Veuillez noter que nos bureaux seront fermés le 2 septembre 2024.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 26 septembre 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

**DONNÉ À LAVAL**  
ce 26 août 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim  
Me Sylvain Déry, greffier adjoint par intérim substitut



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2562** Travaux d'aménagement de circuits de conditionnement physique au parc de la Capitaine-Molly-Kool

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

**Veuillez noter que nos bureaux seront fermés le 2 septembre 2024.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

**DONNÉ À LAVAL**  
ce 26 août 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim  
Me Sylvain Déry, greffier adjoint par intérim substitut



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2591** Travaux de déconstruction de divers bâtiments situés aux 443A-443B et 445-447, boulevard des Laurentides, et aux 440-442, rue Berri

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 26 septembre 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

**Veuillez noter que nos bureaux seront fermés le 2 septembre 2024.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 26 septembre 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

**DONNÉ À LAVAL**  
ce 26 août 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim  
Me Sylvain Déry, greffier adjoint par intérim substitut



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donnée que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le mercredi 11 septembre 2024 à 9 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval;

À cette séance il sera discuté des demandes de dérogation mineure suivantes:

- Marge avant maximale de 15,8 mètres, alors qu'une marge avant maximale de 6 mètres est prescrite; marge avant secondaire maximale de 42,9 mètres, alors qu'une marge avant secondaire maximale de 3 mètres est prescrite; sur les façades principales avant et secondaire, aucun retrait des étages entre une hauteur de 10 à 24 mètres, alors qu'un retrait avant minimal de 3 mètres des étages est prescrit; largeur de bâtiment principal de 144,5 mètres, alors qu'un maximum de 85 mètres est prescrit; proportion de terrain en surface carrossable de 11 %, alors qu'un maximum de 10 % est prescrit; superficie de terrain en surface carrossable de 1034,1 m<sup>2</sup>, alors qu'un maximum de 500 m<sup>2</sup> est prescrit; installation de 2 génératrices au sol, alors que les génératrices installées au sol sont prohibées dans le type d'utilisation des cours « B »; installation d'un conteneur à matières résiduelles de type transroulier à l'extérieur du bâtiment, alors que l'installation d'un conteneur à matières résiduelles de type transroulier à l'extérieur d'un bâtiment est prohibé dans un type de milieux T6.5; construction d'un pavillon de jardin d'une hauteur de 3,1 mètres installé sur le toit du bâtiment principal, alors qu'une hauteur maximale de 2,5 mètres est prescrite; installation d'enseignes détachées dans une cour dont la profondeur minimale est inférieure à 20 mètres, alors qu'un minimum de 20 mètres est prescrit; installation de 2 enseignes détachées sur le terrain, alors qu'un maximum d'une enseigne détachée est prescrit pour le terrain; construction technique hors toit qui ne comprend aucun retrait par rapport au plan de façade de l'étage situé immédiatement en dessous, alors qu'une construction technique hors toit doit respecter un retrait équivalant à sa hauteur par rapport au plan de façade de l'étage situé immédiatement en dessous; orientation de la façade principale avant du bâtiment principal du côté de la rue Jacques-Tétreault, alors que cette dernière doit être orientée du côté de la rue Lucien-Paiement, pour la construction d'un bâtiment principal sur les lots 4 285 294, 4 285 295 et 4 682 819 (lot projeté 6 623 164) du cadastre du Québec.
- Largeur de 9,55 mètres au lieu d'un minimum de 20 mètres pour la construction du bâtiment principal sur le lot 1 642 133 du cadastre du Québec, soit au 5, rue d'Orly.
- Aménagement d'une enseigne à 7,5 mètres de hauteur au lieu d'un maximum de 5 mètres sur le lot 4 479 384 du cadastre du Québec, soit au 1600, boulevard de l'Avenir.
- Construction d'un silo sur le lot 1 473 052 du cadastre du Québec ayant une hauteur supérieure au bâtiment principal, soit au 755, boulevard Saint-Martin Ouest.

- Aménagement d'un équipement technique en toiture et de son écran visuel sur le lot 1 166 090 du cadastre du Québec à une distance de 0,9 mètre au lieu de 3 mètres du bord du toit, soit au 200, boulevard Armand-Frappier.
- Total de 4 matériaux de revêtement extérieur sur bâtiment, alors qu'un maximum de 3 est prescrit; entrée charretière sur le boulevard Curé-Labelle, alors qu'une entrée charretière est prohibée sur un axe du réseau routier majeur; largeurs maximales de 18 et 21 mètres pour les entrées charretières qui se localisent aux abords du lot 6 456 639, alors qu'un maximum de 12 mètres est prescrit; largeurs maximales de 10, 12 et 16 mètres pour les entrées charretières qui se localisent aux abords du lot 4 247 373, alors qu'un maximum de 9 mètres est prescrit pour le terrain situé sur les lots 4 006 234, 4 247 373, 4 601 796 et 6 456 639 du cadastre du Québec.
- Section des murs extérieurs, allant jusqu'à 1,4 mètre du sol, soit découverte de matériau de parement, au lieu de 0,3 mètre; escaliers extérieurs en cour avant donnant accès à un étage supérieur au rez-de-chaussée; plantation d'un arbre à petit déploiement en cour avant au lieu d'un arbre à moyen ou grand déploiement; 20 % de surface végétalisé au lieu de 30 % pour la construction d'un nouveau bâtiment sur le lot 3 111 792 du cadastre du Québec, soit au 1041, rue Lynne.
- Aménagement d'un équipement mécanique en toiture sans écran visuel sur le lot 6 381 679 du cadastre du Québec, soit au 5075, chemin du Souvenir.
- Installation d'une enseigne posée à plat sur bâtiment à une hauteur maximale de 8,7 mètres, alors qu'un maximum de 5 mètres est prescrit; total de 4 enseignes directionnelles, alors qu'un maximum de 2 enseignes directionnelles est prescrit; hauteur maximale de 3 mètres relative aux enseignes directionnelles et leur support, alors qu'un maximum de 1,5 mètre est prescrit; trois enseignes directionnelles avec une superficie maximale de 1,2 m<sup>2</sup> chacune, alors qu'un maximum de 0,5 m<sup>2</sup> est prescrit pour l'immeuble sur le lot 6 490 474 du cadastre du Québec, soit au 2205, avenue Terry-Fox.
- Total de 5 enseignes directionnelles, alors qu'un maximum de 2 enseignes directionnelles est prescrit; hauteur maximale de 3 mètres relative aux enseignes directionnelles et leur support, alors qu'un maximum de 1,5 mètre est prescrit; quatre enseignes directionnelles avec une superficie maximale de 1,2 m<sup>2</sup> chacune, alors qu'un maximum de 0,5 m<sup>2</sup> est prescrit pour l'immeuble sur le lot 2 057 482 du cadastre du Québec, soit au 3000, boulevard Le Carrefour.

DONNÉ À LAVAL

Ce 26 août 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou

Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim ou

Me Sylvain Déry, greffier adjoint par intérim substitut



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 10, rue les Plaines**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné en vertu du *Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles*, que toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'une autorisation de démolition doit transmettre par écrit son opposition motivée, à l'attention de la greffière, dans les dix (10) jours suivant la publication de cet avis, à l'adresse courriel [reglements@laval.ca](mailto:reglements@laval.ca) ou par courrier recommandé ou certifié à l'adresse postale :

**Service du greffe  
À l'attention de la greffière  
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4e étage)  
Laval (Québec) H7T 2Z5**

**Immeuble visé:  
10, rue les Plaines  
Lot 6 549 623 du cadastre du Québec**

DONNÉ À LAVAL  
Ce 26 août 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim ou  
Me Sylvain Déry, greffier adjoint par intérim substitut



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 4129-4131A, boulevard Dagenais Ouest**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné en vertu du *Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles*, que toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'une autorisation de démolition doit transmettre par écrit son opposition motivée, à l'attention de la greffière, dans les dix (10) jours suivant la publication de cet avis, à l'adresse courriel [reglements@laval.ca](mailto:reglements@laval.ca) ou par courrier recommandé ou certifié à l'adresse postale :

**Service du greffe  
À l'attention de la greffière  
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4e étage)  
Laval (Québec) H7T 2Z5**

**Immeuble visé:  
4129-4131A, boulevard Dagenais Ouest  
Lot 4 285 120 du cadastre du Québec**

**DONNÉ À LAVAL**  
Ce 26 août 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim ou  
Me Sylvain Déry, greffier adjoint par intérim substitut



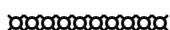
## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro L-12999 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un chalet, d'installations aquatiques et de divers aménagements extérieurs au parc Pie-X et décrétant un emprunt de 24 337 000 \$ à cette fin.

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal:	7 mai 2024
Certificat de l'enregistrement des personnes habiles à voter:	4 juin 2024
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	16 août 2024



Règlement numéro L-13000 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un nouveau chalet et de réfection majeure de la piscine au parc Couvrette, incluant l'installation de jeux d'eau, et décrétant un emprunt de 15 059 000 \$ à cette fin.

### **Approbations requises:**

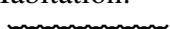
Adoption par le conseil municipal:	7 mai 2024
Certificat de l'enregistrement des personnes habiles à voter:	4 juin 2024
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	16 août 2024



Règlement numéro L-13089 décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures pour le prolongement des boulevards de la Renaissance et des Rossignols, sur une partie des lots 2 784 017, 2 784 120, 1 269 666, 1 269 853 et 5 560 663 du cadastre du Québec ainsi que l'acquisition d'une partie des lots 2 784 017 et 5 560 663 dudit cadastre, et décrétant un emprunt de 14 595 000 \$ à cette fin.

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal:	4 juin 2024
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	16 août 2024



Règlement numéro L-13093 décrétant l'acquisition et la mise en place d'une solution informatique pour le traitement des requêtes internes du Service des travaux publics et décrétant un emprunt de 1 800 000 \$ à cette fin.

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal:	7 mai 2024
Certificat de l'enregistrement des personnes habiles à voter:	4 juin 2024
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	16 août 2024



Règlement numéro L-13105 décrétant l'exécution des travaux de restauration et de rénovation de la résidence de création Marcel-Saint-Pierre et décrétant un emprunt de 2 908 000 \$ à cette fin.

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal:	7 mai 2024
Certificat de l'enregistrement des personnes habiles à voter:	4 juin 2024
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	19 août 2024

AVIS est de plus donné que lesdits règlements sont présentement en vigueur, qu'ils sont déposés au bureau de la Greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peuvent être consultés à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca).

DONNÉ À LAVAL  
CE 26 août 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim  
Me Sylvain Déry, greffier adjoint par intérim substitut